



ARAC

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS
DES COMBATTANTS POUR L'AMITIÉ, LA SOLIDARITÉ, LA MÉMOIRE, L'ANTIFASCISME ET LA PAIX

Pourquoi l'ARAC ne participe pas à la cérémonie officielle du 5 décembre

La cérémonie officielle du 5 décembre supposée rendre hommage aux combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, a été décidée par le président Jacques Chirac parce que cette date était libre sur son agenda, comme il l'a lui-même confirmé.

Hors cette décision n'a aucune signification mémorielle, elle ne concerne d'aucune manière les combats d'Algérie, de Tunisie et du Maroc puisque ceux-ci ont pris fin le 19 mars 1962, célébrée chaque année à la date anniversaire de cet événement pour une cérémonie officielle adoptée par décision du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Il est en effet justifié de célébrer chaque année le 19 mars la fin de la guerre d'Algérie, Tunisie et Maroc à cette date car elle respecte ainsi le sens de l'histoire. Elle signifie la prise en considération concrète par les anciens combattants de cette guerre où ils ont été contraints d'y participer au temps de leur jeunesse, (ils avaient 20 ans) et leurs familles. Le 19 mars, c'est aussi le moyen de rappeler ce moment de l'Histoire coloniale de la France aux générations nouvelles aujourd'hui.

C'est pourquoi l'ARAC ne participe pas à cette cérémonie du 5 décembre elle la considère sans signification.

L'ARAC entend sur ce plan, continuer son combat contre cette cérémonie contestable ainsi que la loi du 23 février 2005 qui entend la justifier et justifier aussi la politique colonialiste de la France. Loi dont l'ARAC demande toujours l'abrogation et la réécriture.

Paul MARKIDES
Vice-Président national de l'ARAC
en charge de la mémoire historique
16/12/2020